

# Transparence des mandats : le débat est ouvert et... lancé

À la suite de notre enquête sur la transparence des mandats de nos élus basée sur l'analyse des annexes du Moniteur belge du 8 août 2005 (obligation pour les élus de déposer la liste de leurs mandats), nous avons reçu un nombre important de réactions, souvent passionnées, sur un thème qui intéresse les citoyens. Nous publions ci-dessous quelques-uns des courriers et droits de réponse reçus et permettons aussi à ceux qui le souhaitent, de répondre serinement et d'apporter les précisions voulues.

Par ailleurs, vous aurez tous et toutes l'occasion de vous exprimer sur tout ce qui concerne les grands enjeux bruxellois via une nouvelle section sur notre site internet : [www.tribunedeb Bruxelles.be](http://www.tribunedeb Bruxelles.be) : La Tribune de Bruxelles, hebdomadaire généraliste et de proximité, poursuit ainsi sa vocation d'informer les bruxellois et les habitants de la périphérie sur tous les aspects de la vie bruxelloise.

LA REDACTION

*Droit de réponse :*  
*"J'ai pris connaissance de votre article publié en page 2 de La Tribune de Bruxelles du 2 février 2006. En dehors de toute volonté de polémique, je me dois d'apporter une précision importante et de rétablir la vérité par rapport à une erreur grave commise par le rédacteur de l'article. J'exerce effectivement la fonction de Président de Télé-Bruxelles mais j'ai fait acté dès ma prise de fonction que je refusais tout avantage matériel direct ou indirect. En ce qui concerne, l'Université Libre de Bruxelles, j'y ai fait une longue et heureuse carrière. Je plaide d'ailleurs pour que les politiques ne se coupent pas de la vie réelle et évitent de se mettre dans une situation où la politique devient une activité professionnelle. Ceci dit et pour des raisons évidentes je n'exerce plus de fonction professorale à l'U.L.B. et il est donc faux d'écrire que je suis rémunéré par l'Université de Bruxelles".*  
**Philippe Moureaux,**  
**1080 Molenbeek**

**NDLR :**  
 Monsieur Moureaux a déclaré samedi dernier à nos confrères du Soir qu'il démissionnerait de la Présidence de Télé-Bruxelles. Quant à sa fonction de professeur à l'ULB, le site internet du PS, dont il est tout de même le

vice-Président, renseigne bel et bien cette fonction. Il suffit de cliquer sur [www.ps.be](http://www.ps.be) pour le vérifier...

*La démission - que j'applaudis - de Monsieur Moureaux de Télé-Bruxelles montre à quel point vous aviez raison. Je vous félicite pour votre courage et j'espère que d'autres (Yvan Mayeur notamment) suivront.*  
**E. Delmarcelle, 1150 Woluwe**

*Droit de réponse :*  
 "Votre article se réfère au Moniteur Belge du 12 août 2005 qui mentionne toutes les fonctions exercées à la date du 1er janvier 2005, même en cas de démission. Je tiens à préciser que, dès que j'ai effectivement repris mes fonctions d'échevin à Woluwe-St-Pierre en septembre 2004, je me suis préoccupé du problème que posait ma fonction de membre du Comité directeur de Sibelga (et par ricochet à Interfin qui n'est qu'un mandat dérivé puisque tous les administrateurs publics de Sibelga sont automatiquement membres de l'intercommunale de financement du secteur). C'est ainsi que j'ai adressé le 27 septembre 2004 ma lettre de démission qui a été actée à

*l'assemblée générale subséquente de Sibelga. Concernant mes fonctions de vice-président à Publi-T,*

*je vous signale qu'il s'agit d'une société de droit privé où mon mandat ne m'a pas été conféré par une des instances publiques mentionnées par la loi qui n'est donc pas d'application en l'espèce. Il est donc contraire à la vérité d'affirmer que je serais "clairement en infraction au titre de cumul illégal de mandats au sens de la loi du 4 mai 1999". Concernant mes fonctions (non rémunérées) de président de la Commission parlementaire de l'Infrastructure, cette fonction n'implique pas la moindre parcelle de pouvoir exécutif. Un président de commission parlementaire se borne à organiser un travail législatif préparatoire et à contrôler et les actes posés par les Ministres fonctionnellement compétents. En conclusion, en vous abstenant de resituer dans le temps l'exercice successif des mandats publics que vous évoquez et en accréditant l'idée qu'il pourrait y avoir un conflit d'intérêts potentiel là où celui-ci est inexistant, vos informations reviennent à attaquer, compromettre et à terme détruire nos institutions démocratiques. Au profit de qui ?"*  
**Willem Draps,**  
**1150 Woluwe-St-Pierre**